

Le Grand Narbonne installe le 5^e point de composteurs collectifs de Narbonne au jardin Saint-Paul

Engagé en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire, le Grand Narbonne poursuit l'installation de solutions de tri afin de réduire l'enfouissement des déchets. En effet, la loi anti-gaspillage de 2020 vise à généraliser le tri des biodéchets à la source. Ainsi, l'Agglomération déploie des composteurs collectifs ou individuels qui permettront à terme de valoriser 3 900 tonnes de biodéchets.

Pionnier en matière d'incitation au compostage, le Grand Narbonne renforce le maillage de composteurs collectifs sur le territoire. Ainsi, **70 points de composteurs collectifs** sont installés dans **26 communes** de l'agglomération. L'ensemble du réseau des déchetteries communautaires est également équipé.

Avec le soutien de la Ville de Narbonne, la Communauté d'agglomération installe le **premier point de composteurs collectifs en centre-ville, dans le jardin Saint-Paul**. Cette installation est expérimentale. Les Collectivités seront à l'écoute des retours des usagers et de la population pour faire évoluer ce nouveau service, si nécessaire. Ce nouvel équipement s'ajoute aux quatre points de composteurs collectifs existants situés : au centre Nelson Mandela dans le quartier **Saint-Jean Saint-Pierre**, à l'intersection de la rue Charles Pélissier et de la rue Auguste Foures dans le **quartier de Baliste** et dans les **deux déchetteries de Narbonne** (route de Béziers et route de Lunes).

Dans le jardin Saint-Paul, le nouveau point de composteurs apporte **une solution de tri de proximité des biodéchets** aux habitants du quartier. **Ce point d'apport volontaire comprend trois composteurs collectifs de 1 000 litres nécessaires au bon fonctionnement du processus de compostage :**

- un composteur pour les apports quotidiens des biodéchets : restes de repas, épluchures...
- un second pour les matières sèches : broyat, feuilles ;
- un dernier pour le stockage du compost à maturation.

Un agent des espaces verts de la Ville de Narbonne est chargé de veiller au bon fonctionnement des composteurs. Après plusieurs mois de maturation, le compost pourra être distribué aux utilisateurs des composteurs collectifs. **Sur ce site, 5 tonnes de biodéchets en moyenne pourraient être écartées des ordures ménagères par an.**

Communication de proximité

Suite à l'installation du nouveau point de composteurs collectifs, les ambassadeurs du tri du Grand Narbonne vont assurer une campagne d'information en porte à porte afin de sensibiliser les habitants du quartier et les inciter au compostage. Une action de sensibilisation auprès des élèves de l'école élémentaire du quartier sera également organisée.

Par ailleurs, le Grand Narbonne mène une politique volontariste de sensibilisation du jeune public à la prévention et au recyclage des déchets. Concernant les biodéchets, seize écoles de Narbonne ont été équipées de composteurs collectifs permettant de valoriser notamment les déchets issus de cantines et de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques.

Trier ses biodéchets pour réduire de 20 à 30 % le poids de sa poubelle

Jeter les biodéchets domestiques dans un composteur permet de réduire de près de 20 à 30 % le poids de sa poubelle. Ainsi, grâce au compost, on estime qu'à l'échelle de la Communauté d'agglomération, près de 3 900 tonnes de déchets pourraient être écartées de l'enfouissement à terme, sur les 53 000 tonnes d'ordures ménagères collectées tous les ans.

Composteurs collectifs et composteurs individuels

100 composteurs collectifs sont en cours de déploiement sur l'ensemble des communes du territoire en partenariat avec les municipalités.

Par ailleurs, les habitants peuvent se procurer, dans les trois centres techniques du Grand Narbonne, des composteurs individuels d'une capacité de 300 litres en plastique (au tarif préférentiel de **10 €**) ou de 400 litres en bois (au tarif de **30 €**), le **Grand Narbonne prenant en charge 50 % de leur coût initial.**

7 300 foyers du Grand Narbonne sont d'ores et déjà équipés. Le Grand Narbonne incite les habitants en résidence individuelle à installer un composteur individuel, et se donne pour objectif de vendre 1 000 composteurs par an jusqu'en 2030.



Tout savoir sur le recyclage et le compostage des biodéchets

Quels déchets composter ?

- **Les déchets de cuisine** : marcs de café et sachets de thé, les épluchures, les coquilles d'œuf, les coques de fruits secs, les aliments périmés et les restes de repas.

Interdit : poissons et viandes

- **Autres déchets** : essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier ; les cartons bruns sans étiquette, ni adhésif, ni encre ; sciure et copeaux de bois.



De nombreuses ressources (vidéos, cartes interactives, guides pratiques) sont disponibles sur le site internet du Grand Narbonne pour adopter les bons gestes de tri et faire son compost.

Toutes les infos sur

legrandnarbonne.com < Vivre au quotidien < Gérer ses déchets

Contact presse

Service communication du Grand Narbonne
presse@legrandnarbonne.com

04 68 65 40 76